Certificateur PEB - Logements résidentiels existants

Construction - Travaux

Continue

Durée

48h

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Non

Métier en pénurie / Fonction critique

Non

Cette formation continue vous forme à devenir Certificateurs PEB. Ces Certificateurs peuvent réaliser des certificats PEB valables pour les actes de vente, de location relatifs à tous les bâtiments résidentiels existants : maisons unifamiliales…

Un arrêté du Gouvernement wallon, adopté le 3 décembre 2009 et publié au Moniteur belge le 22 décembre 2009, organise la certification des bâtiments résidentiels ainsi que l'agrément des différents acteurs : les certificateurs et les centres de formation.

La certification de ces bâtiments est prévue comme suit :

dès le 1er juin 2010, tous les actes de vente relatifs à des maisons unifamiliales existantes uniquement sont accompagnés d'un certificat PEB valable ,

depuis le 1er juin 2011, la même obligation s'étend aux autres transactions relatives aux maisons unifamiliales existantes (usufruit, usage, location, etc...) mais au
transactions relatives à tous les autres bâtiments résidentiels existants (vente, usufruit, usage, location, etc...)

Conditions d'accès

Pour accéder à cette formation vous devez remplir les deux conditions suivantes :

Etre architecte, ingénieur civil ou industriel, bioingénieur, gradué en construction, diplômé de l'enseignement supérieur intégrant les aspects énergétiques des b
avoir une expérience de minimum 2 ans quant aux aspects énergétiques du bâtiment

Avoir sa candidature d'agrément validée par la Région wallonne *(https://energie.wallonie.be/fr/devenir-certificateur-peb-agree-de-batiment-residentiel-existant.html?IDC=6950)* en tant que certificateur PEB

Programme

Cadre réglementaire en vigueur en matière de certification des bâtiments résidentiels existants, ainsi qu'une information portant sur les spécificités d'une part d
certification et d'autre part de l'audit énergétique

Volet théorique et pratique relatif à la physique de l'enveloppe du bâtiment

Volet théorique et pratique relatif aux installations techniques individuelles, notamment de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (en ce compris le
panneaux solaires thermiques), de refroidissement, de ventilation, ainsi qu'aux installations de panneaux solaires photovoltaïques

Aspects théoriques et pratiques concernant les installations communes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire (en ce compris le recours à des par
solaires thermiques), de refroidissement, de ventilation, ainsi qu'aux installations de panneaux solaires photovoltaïques

Protocole de collecte des données

Utilisation du logiciel comprenant au moins un exemple pratique de toutes les étapes nécessaires à l'élaboration d'un certificat, ainsi que du rapport partiel, en c
recommandations générées par le logiciel

Fonctionnement de la base de données

En vue de leur agrément, les certificateurs devront, selon leur profil, suivre cette formation et réussir une épreuve orale et écrite.

Gilly (FC)

Chaussée de Lodelinsart, 417 6060 Charleroi (Gilly)

071 28 10 25

Accueil :

Du lundi au vendredi : de 8h à 19h

Le samedi : de 8h à 12h

071 42 28 03

fc.charleroi@ifapme.be

Bon à savoir

Les inscriptions se font via le site de la Formation continue du Centre IFAPME de Charleroi *(https://www.meformer.biz/product-page/certificateur-peb)* .